

SARL BALLALOU & ASSOCIES

"Le Majestic" – 99, boulevard des Allobroges 74130 BONNEVILLE

Tél. : 04.50.97.21.34 - Email : saisies@ballaloud.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

En un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur

Sur la Commune de PASSY – LE PLATEAU D'ASSY (74480)

Les lots n° 121 (appartement de type F-IV au 1^{er} étage du bâtiment "E" et 114 (cave)

Dépendant de la copropriété "Les Clairs", cadastrée section J n° 2531, 2966 et 2967.

La vente aura lieu le

JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 à 14 heures

A l'audience du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières
Près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74) – 18, quai du Parquet

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente,
la vente aura lieu en un lot sur la mise à prix de :

TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 €)

Frais en sus

DESIGNATION DES BIENS

Sur la Commune de PASSY – LE PLATEAU D'ASSY (74480), dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé "**Les Clairs**", cadastré **section J sous les n° 2531, 2966 et 2967**.

Comprenant :

- . cinq bâtiments à usage d'habitation (A, B, C, D et E), avec cinq groupes de garages extérieurs de sept garages chacun (A', B', C', D' et E'),
- . une chaufferie centrale servant également au chauffage des bâtiments F, G et H édifiés sur un terrain voisin,
- . une station d'épuration commune à l'ensemble des deux groupes.

Règlement de copropriété et état descriptif de division du 18 septembre 1970, Maître Jean NAZ, Notaire à ANNECY (74), publié le 21 octobre 1970 volume 2508 n° 31.

Rectificatif du 29 juillet 1994, Maître NAZ, publié le 15 novembre 1994 volume 1994 P n° 10574.

Les lots n° :

- **121** : **appartement** de type F-IV au 1^{er} étage du bâtiment "E" sis **123, rue des Fraisiers**, côté nord, comprenant aux termes du règlement de copropriété : trois chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bains, un W.C., un hall et un rangement ; avec 23/1.000^e des parties communes générales.
- **114** : **cave** au rez-de-chaussée inférieure du bâtiment "E" portant le n° 4 au plan ; avec 1/1.000^e des parties communes générales.

Selon le dossier de diagnostics techniques annexé au P.V. de description, l'appartement a une superficie Loi Carrez de 80,73 m², pour une surface au sol totale de 87,89 m².

La cave n'a pu être identifiée.

La construction de l'immeuble date de 1970 et le chauffage est de type collectif au fioul.

Les propriétaires étant décédés, les lieux sont actuellement vides de toute occupation.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation éventuelle, sans recours contre le vendeur poursuivant la vente.

La Copropriété est gérée par l'Agence PEAK IMMOBILIER – 203, avenue Saint-Martin 74700 SALLANCHES - tél. : 04.50.58.64.36.

Le tout plus amplement décrit au procès-verbal de description dressé par Maître Frédérique NEGRI (SELAS SAGE & ASSOCIES), Commissaire de Justice associée à ANNECY, le 16 septembre 2025.

Le cahier des conditions de vente et le procès-verbal de description peuvent être consultés soit au greffe du Juge de l'Exécution de BONNEVILLE, soit au cabinet de l'avocat poursuivant.

VISITE

Une visite sera organisée par la SELAS SAGE & ASSOCIES, Commissaires de Justice à ANNECY, le vendredi 28 août 2026 de 11 h à 12 h.

En conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

Toute personne désirant enchérir devra contacter son Avocat avant l'audience d'adjudication et consigner la somme de 3.000,00 € à valoir sur le prix d'adjudication, par chèque de banque libellé à l'ordre de la Caisse Séquestres du Barreau de BONNEVILLE, ou remettre à celui-ci une caution bancaire irrévocable de même montant.

Pour tous renseignements, s'adresser :

- A la SARL BALLALOU & ASSOCIES, Avocats, tél. : 04.50.97.21.34 – e.mail : saisies@ballaloud.fr,
- Au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74), où le cahier des conditions de la vente est déposé (R.G. n° 25/01962) – tél. : 04.50.25.48.00.

Fait à BONNEVILLE, le 13 juillet 2026.
SARL BALLALOU & ASSOCIES.

SARL BALLALOU & ASSOCIES

"Le Majestic" – 99, boulevard des Allobroges 74130 BONNEVILLE

Tél. : 04.50.97.21.34 - Email : saisies@ballaloud.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

En un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur

Sur la Commune de PASSY – LE PLATEAU D'ASSY (74480)

Les lots n° 121 (appartement de type F-IV au 1^{er} étage du bâtiment "E" et 114 (cave)

Dépendant de la copropriété "Les Clairs", cadastrée section J n° 2531, 2966 et 2967.

La vente aura lieu le

JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 à 14 heures

A l'audience du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières
Près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74) – 18, quai du Parquet

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente,
la vente aura lieu en un lot sur la mise à prix de :

TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 €)

Frais en sus

DESIGNATION DES BIENS

Sur la Commune de PASSY – LE PLATEAU D'ASSY (74480), dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé "Les Clairs", cadastré section J sous les n° 2531, 2966 et 2967.

Comprenant :

- . cinq bâtiments à usage d'habitation (A, B, C, D et E), avec cinq groupes de garages extérieurs de sept garages chacun (A', B', C', D' et E'),
- . une chaufferie centrale servant également au chauffage des bâtiments F, G et H édifiés sur un terrain voisin,
- . une station d'épuration commune à l'ensemble des deux groupes.

Règlement de copropriété et état descriptif de division du 18 septembre 1970, Maître Jean NAZ, Notaire à ANNECY (74), publié le 21 octobre 1970 volume 2508 n° 31.

Rectificatif du 29 juillet 1994, Maître NAZ, publié le 15 novembre 1994 volume 1994 P n° 10574.

Les lots n° :

- **121** : **appartement** de type F-IV au 1^{er} étage du bâtiment "E" sis **123, rue des Fraisiers**, côté nord, comprenant aux termes du règlement de copropriété : trois chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bains, un W.C., un hall et un rangement ; avec 23/1.000^e des parties communes générales.
- **114** : **cave** au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment "E" portant le n° 4 au plan ; avec 1/1.000^e des parties communes générales.

Selon le dossier de diagnostics techniques annexé au P.V. de description, l'appartement a une superficie Loi Carrez de 80,73 m², pour une surface au sol totale de 87,89 m².

La cave n'a pu être identifiée.

La construction de l'immeuble date de 1970 et le chauffage est de type collectif au fioul.

Les propriétaires étant décédés, les lieux sont actuellement vides de toute occupation.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation éventuelle, sans recours contre le vendeur poursuivant la vente.

La Copropriété est gérée par l'Agence PEAK IMMOBILIER – 203, avenue Saint-Martin 74700 SALLANCHES - tél. : 04.50.58.64.36.

Le tout plus amplement décrit au procès-verbal de description dressé par Maître Frédérique NEGRI (SELAS SAGE & ASSOCIES), Commissaire de Justice associée à ANNECY, le 16 septembre 2025.

Le cahier des conditions de vente et le procès-verbal de description peuvent être consultés soit au greffe du Juge de l'Exécution de BONNEVILLE, soit au cabinet de l'avocat poursuivant.

VISITE

Une visite sera organisée par la SELAS SAGE & ASSOCIES, Commissaires de Justice à ANNECY, le vendredi 28 août 2026 de 11 h à 12 h.

En conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

Toute personne désirant enchérir devra contacter son Avocat avant l'audience d'adjudication et consigner la somme de 3.000,00 € à valoir sur le prix d'adjudication, par chèque de banque libellé à l'ordre de la Caisse Séquestres du Barreau de BONNEVILLE, ou remettre à celui-ci une caution bancaire irrévocable de même montant.

Pour tous renseignements, s'adresser :

- A la SARL BALLALLOUD & ASSOCIES, Avocats, tél. : 04.50.97.21.34 – e.mail : saisies@ballaloud.fr,
- Au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74), où le cahier des conditions de la vente est déposé (R.G. n° 25/01962) – tél. : 04.50.25.48.00.

Fait à BONNEVILLE, le 13 juillet 2026.
SARL BALLALLOUD & ASSOCIES.